



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 20 È 21 DI SITTEMBRE
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE

2018/O2/053

Question déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI
Au nom du groupe "ANDÀ PER DUMANE"

OBJET : Déviations d'OLMETO et de SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Madame la Conseillère exécutive en charge des transports

Je me permets de vous interpeller aujourd'hui au sujet de la circulation massive de véhicules dont souffre deux villages connus de la Corse-du-Sud, à savoir Olmeto et Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio.

Notre collègue Antoine Poli vous avait déjà questionné au nom de notre groupe lors de la session du mois de juillet dernier au sujet du projet de la déviation d'Olmeto. Nous avons tenu à rappeler que ce projet était inscrit au schéma des routes depuis 1950 et qu'il est non seulement nécessaire pour fluidifier la circulation mais surtout indispensable pour apporter enfin la bouffée d'oxygène que mérite ce village ainsi que ses habitants.

Rappelons aussi qu'Olmeto est traversé chaque jour par des milliers de véhicules et que son Conseil Municipal a entériné ce projet par trois fois via une délibération votée à chaque fois à l'unanimité. Cette déviation permettrait nettement de développer le réseau routier qui demeure sérieusement en peine à ce jour et il est fortement regrettable qu'elle n'ait pas été inscrite au Plan Prévisionnel d'Investissement que votre majorité a proposé lors de la session de l'Assemblée de Corse d'avril 2017.

En effet, si l'on veut faire du port de Propriano un port important en matière de fret, cette déviation demeure une clé de voûte majeure.

Le Président de l'Exécutif l'a rappelé au mois de juillet, il y a deux aspects. En premier lieu, il y a les solutions de court terme telle que la construction d'un parking que nous avons votée dernièrement et qui permettrait d'améliorer partiellement le trafic d'ici deux ans. Puis il y a la déviation qui est inscrite au schéma des routes depuis des décennies et sur laquelle vous avez dernièrement annoncé vouloir poursuivre les études nécessaires quant au tracé définitif.

Un des autres axes de circulation en souffrance et qu'il est urgent d'améliorer reste la traversée de Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio. Ici encore la population exprime des inquiétudes plus que légitimes. En effet cette déviation est inscrite au schéma directeur des routes depuis 2011. Elle a été approuvée par une décision de la Collectivité Territoriale de Corse du 29 octobre 2015. Ce projet a été porté au Plan Pluriannuel d'Investissement des infrastructures de transports de la Collectivité Territoriale en avril 2017 par l'ex-Président de l'Office des Transports Jean-Felix Acquaviva et qui avait reçu les félicitations de l'actuel député de la 2^{ème} circonscription de la Corse-du-Sud. Or nous apprenions dans le Corse-matin du 10 août dernier que ce projet était une nouvelle fois reporté. Le quotidien régional nous explique que celui-ci est dû à de nouvelles modifications à apporter au tracé pour tenir compte de l'impact environnemental.

Si nous sommes comme vous soucieux de préserver notre environnement, ce report va entraîner de nombreuses difficultés, en premier lieu au niveau du financement. Comme nous le savons et afin de pouvoir mobiliser le PEI qui représente 70% du financement de cette déviation, l'enquête publique et la DUP devaient être terminées avant la fin de l'année 2018. Bien que les responsables des services aient garanti que le délai pour la mobilisation du PEI est reporté de deux ans, il nous paraît légitime que la population s'interroge. Surtout que cet aménagement fait partie aussi des axes essentiels à la structuration du réseau routier de la Corse.

Cette déviation a pour but de dissocier le trafic de transit sur l'axe Bastia/Bonifacio, le plus fréquenté de Corse, du trafic de desserte locale qui demeure conséquent. Cela permettra de réduire les délais de parcours sur l'axe Bastia/Bonifacio et d'améliorer le cadre de vie et surtout la sécurité tant au plan routier que sanitaire des habitants de Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère Exécutive, vous connaissez comme nous les lenteurs administratives qui peuvent parfois enterrer des projets d'intérêt majeur pour notre territoire dont le premier doit être absolument inscrit au PPI.

Nous souhaiterions donc connaître les délais dans lesquels va nous être présenté le PPI et recevoir l'engagement que ces deux projets verront très rapidement le jour.

Nous sommes interpellés par la population et les élus locaux qui attendent des réponses claires de votre part avec un échéancier définitif car ces deux projets

ne sauraient être repoussés aux calendes grecques. Ce qui constituerait pour notre groupe une véritable ineptie.

Je vous remercie.